

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 10 Septembre 2024 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20240910-DM56-2024-09-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2024

Date de la convocation : 03/09/2024

Date d'affichage : 03/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	16	23

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 03/09/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme DURON Josette - M LAMURE Christophe - Mme PERRIN Cécile - Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

Pouvoirs déposés : Mme DUFOUR Françoise donne pouvoir à M. DUPIN Gilles - M. VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M. LAMURE Christophe - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - M YENIL Etienne donne pouvoir à M. Marc PONCET - Mme COLOMB Florence donne pouvoir à M. CELEN Devris

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Subvention exceptionnelle crèche

Monsieur CHOMAT expose :

La crèche de Balbigny a organisé une grande fête en juin dernier pour remercier les personnes qui ont œuvré durant 20 ans pour la réussite et le succès de l'établissement. Un budget de clôture en déséquilibre détériore grandement la trésorerie de la structure. Une demande de subvention exceptionnelle a été adressée en mairie. Monsieur CHOMAT propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la crèche de Balbigny gérée par l'association ADMR petite enfance.

Mme DURON fait savoir qu'étant membre de l'ADMR, elle ne souhaite pas prendre part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à la majorité de 22 voix pour et 1 abstention
D'attribuer une subvention de 1 000 € à la crèche de Balbigny gérée par l'association ADMR petite
enfance.

Secrétaire de séance
M. Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 10/09/2024

